

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

9 mars 2026

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Jean-Pierre TRIJAU, Michel COURARIE, Richard ZUCCHI, Mesdames Nolwen DESGRANGES, Carla KEIMPEMA, Valérie DUTROP.

**ABSENTS** : Sylvain BREGEON, David BRIMEAUD, Catherine PEROUX.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 mars 2026 à 20h30, en séance ordinaire, à la Mairie dans la salle du Conseil, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 2 mars 2026 et affichée le même jour.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) - exercice 2025 –

Le secrétaire de séance est Monsieur Jean-Pierre TRIJAU.

Le procès-verbal du Conseil Municipal tenu le 27 février 2026 a été validé à l'unanimité des présents.

## **1/ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) - exercice 2025 –**

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 2222-3 ;

Vu la présentation du Compte Financier Unique de l'année 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particuliers sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

M. le Maire confie la présidence de la séance à M Jean-Pierre TRIJAU, doyen de l'assemblée qui présente le Compte Financier Unique de l'année 2025 comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	465 585,26	462 062,46	927 647, 72
	Recettes réalisées (1)	34 263,65	515 312,31	549 575, 96
	Restes à réaliser	165 173,00		165 173,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	681 647,24	795 357,00	1 477 004, 24

	Dépenses réalisées (1)	387 974, 37	392 420, 27	780 394, 64
	Restes à réaliser	31 556,00		31 556,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-353 710, 72	122 892, 04	-230 818, 68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	216 061, 98	333 294, 54	549 356, 52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-137 648, 74	456 186, 58	318 537, 84
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	133 617,00		133 617,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-4 031,74	456 186, 58	452 154, 84

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M Jean-Pierre TRIJAU, doyen de l'assemblée, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Monsieur LAVALLADE s'est retiré de la salle et ne prend pas part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 établi par M le Maire et Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de NONTRON, suivant les montants énumérés ci-dessus.
- **AUTORISE** M le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Clôture de de la séance à 21h30

Monsieur le Maire



Monsieur le secrétaire de séance